

MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX : SUIVI ET EXÉCUTION

THÈMES TRAITÉS

INTRODUCTION

Contenu et portée du nouveau CCAG-Travaux et de ses récentes modifications.

Les acteurs d'une opération de travaux, leurs rôles et leur place dans le CCAG-Travaux.

Les groupements, leur forme, conjoint, avec ou non solidarité du mandataire, groupement solidaire ; définition et caractéristiques.

Les sous-traitants : définition et niveaux dans le CCAG-Travaux.

Le maître d'oeuvre.

Les autres prestataires intellectuels.

Exemple d'un CCAP travaux : importance des pièces et de leur classement

PRÉSENTATION DES PRINCIPES LIÉS À L'EXÉCUTION DES MARCHÉS

Les obligations des entrepreneurs : prix, qualité, délais.

Les prérogatives du maître d'ouvrage.

La surveillance de l'exécution du programme et du respect de l'enveloppe.

Le pouvoir de sanction.

LA DURÉE DES MARCHÉS DE TRAVAUX ET CONTRÔLE DES DÉLAIS D'EXÉCUTION

Période de préparation, le cas des marchés allotés et le programme d'exécution des travaux (lien avec la mission OPC), délais particuliers et objectifs contractuels, « chemin critique ».

Comment rédiger les clauses relatives aux délais dans le CCAP du marché de travaux ?

LA PRÉVENTION DE LA MISE EN CAUSE DE LA RESPONSABILITÉ DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Contrôle des délais d'exécution, l'analyse des cas de dépassement de délais, les solutions contractuelles à la gestion des retards, les différents cas de prolongation du délai d'exécution.

L'analyse des retards de chantier : quelles conséquences ? Exemples et commentaires : avenant ? Décision de prolongation ? Indemnités ?

Pénalités, montant, conditions d'application et de « levée ».

Exemples, jurisprudence sur les pénalités

LA GESTION FINANCIÈRE DES MARCHÉS DE TRAVAUX

L'économie des marchés de travaux et les différentes formes de prix

- Les différentes formes de prix, unitaires, forfaitaires, mixtes, caractéristiques et cas d'utilisation.
- Les pièces de prix correspondantes, définition, exemples, conséquences sur le règlement des travaux (DPGF / BPU / DQE / sous-détail de prix).
- Les prix nouveaux dans le CCAG-Travaux : l'article 14.
- Les variations économiques des prix (ferme, ferme et actualisable, révisable), choix et utilisation des index.

Exercices pratiques : choisir la formule de variation des prix dans un marché alloti / calcul d'une révision des prix

Le règlement financier des marchés de travaux

- Les modalités de paiement : avances, acomptes, pénalités.
- Le délai global de paiement et les intérêts moratoires.
- Le paiement des sous-traitants, selon leur rang.
- Les sûretés financières (retenue de garantie, caution bancaire, garantie à première demande).

LA GESTION DES MODIFICATIONS EN COURS D'EXÉCUTION

Définition du principe de mutabilité : la nécessité d'assurer la continuité et l'évolutivité du service public.

Le principe de mutabilité au regard du principe de mise en concurrence qui préside à l'attribution des marchés publics.

Les dispositions de l'ancien Code des Marchés Publics qui organisent l'évolution du contrat (art. 20, 35, 118 du CMP)

1350€ PRIX NET

LIEU PARIS (2 SESSIONS)

DATE 20, 21 et 22 juin 2018
ou le 3, 4 et 5 décembre 2018

DURÉE 3 JOURS

PUBLIC

Cadres administratifs, cadres techniques, contrôleurs de travaux, réviseurs.

PRÉ-REQUIS

Connaître les règles de base de la réglementation des marchés publics de travaux.

OBJECTIFS

- Connaître les dispositions du CCAG Travaux qui régissent l'exécution des prestations
- Savoir quelle est l'influence des différents modes de dévolution des marchés sur l'exécution et la coordination des travaux
- Connaître les règles applicables à la gestion des sous-traitants
- Identifier les prérogatives des représentants du maître d'ouvrage
- Mettre en œuvre le CCAG Travaux
- Gérer les relations avec les entrepreneurs et le maître d'oeuvre
- Ne pas engager la responsabilité du maître d'ouvrage en s'immisçant dans la conduite des travaux
- Préparer la décision de réception
- Gérer efficacement l'élaboration du décompte général

MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX : SUIVI ET EXÉCUTION

THÈMES TRAITÉS (SUITE)

Les limites aux modifications des marchés publics depuis l'entrée en vigueur du décret 2016-360 du 27 mars 2016

- La clause de réexamen (art. 139 1°).
- Les travaux, fournitures et services supplémentaires (art. 139 2°).
- Les modifications du besoin rendues nécessaires par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir. (art. 139 3°).
- Le remplacement du titulaire du marché (art. 139 4°).
- Les modifications non substantielles (art. 139 5°).
- Les modifications liées au montant du besoin nouveau : le respect des seuils européens et les limites en % (art. 139 6°).

Spécificités des marchés de travaux

- Variations du montant contractuel des travaux, analyse détaillée de l'article 15 du CCAG-travaux.
- Aléas techniques de l'exécution, travaux supplémentaires, sujétions techniques imprévues, modifications de programme.
- Prix nouveaux, provisoires, définitifs.

Utilisation des documents de réception : procès-verbal des OPR, décision de réception, de levée de réserves, mise en pratique

Impact sur les marchés de prestataires intellectuels

- Reprise d'études et avenants.
- Cas de la maîtrise d'oeuvre : qui est à l'origine des modifications ? Analyse détaillée.

LA RÉCEPTION DES TRAVAUX

Les différents types de réception : la réception pure et simple sans réserve, avec réserve, sous réserve, le refus de réception, la réception tacite, la réception partielle, la mise à disposition.

Les étapes de la réception

- Les conditions de la réception : délais et enchaînements de la procédure.
- Les documents à remettre lors de la réception, fiches descriptives concernant les conditions de pose, DOE, DIUO.
- La levée des réserves.
- L'exécution aux frais et risques.

Les effets juridiques et pratiques de la réception des travaux.

- Le point de départ des délais de garantie.
- Le transfert de la garde de l'ouvrage.
- Le remboursement de la retenue de garantie.
- La période de garantie de parfait achèvement : réparation des dommages et obligations des entreprises.
- La réalisation du marché et ses conséquences.

Analyse en commun des documents de réception et des procédures sous forme de schémas synoptiques

L'ÉTABLISSEMENT DU DÉCOMPTÉ GÉNÉRAL

Rappel des modalités d'établissement des demandes d'acomptes tout au long du marché (forme et contenu).

L'établissement du projet de décompte final

- A quel moment l'entrepreneur principal doit-il établir le projet de décompte.
- Comment gérer la carence de l'entrepreneur.

Le rôle du maître d'oeuvre

- L'établissement du décompte général : forme, contenu et délais.
- Les voies de recours de l'entreprise en cas de carence du maître d'oeuvre.

Le rôle du maître de l'ouvrage

- La vérification, la signature et la notification du décompte.
- Les délais prévus par le CCAG Travaux et les conséquences de l'absence de notification dans ces délais.

Les caractéristiques du décompte général définitif

- Les principes d'unicité et d'intangibilité.
- Étude de la jurisprudence.

Les litiges relatifs à l'élaboration du décompte

- La mise en jeu de l'article 50 sur le règlement des litiges.
- La contestation du décompte par l'entreprise : forme et délais.
- La forme et le contenu du mémoire de réclamation.

Analyse de la réforme dite du « Décompte général tacite » et commentaires

LA GESTIONS DES INCIDENTS

L'interruption et l'ajournement des travaux. Les mesures coercitives.

Les différentes formes de résiliation (conditions, constats, décompte et effets).

Le cas de la défaillance d'une entreprise : comment procéder pour assurer la continuité du chantier ?

Exemples - Le cas des marchés en groupement conjoint - Conséquences sur les marchés des autres prestataires

La vérification de la conformité de la réalisation du programme

- La solidité de l'ouvrage : rôle des intervenants.
- La défaillance technique : quelle intervention du maître d'ouvrage.

Conclusion et évaluation sous forme de QCM